



De Witt comp. de Guasco & Paris.

« dans le monde l'Écriture en son sens littéral, et non
 « meurt de la vérité, et à faire les preuves mathématiques
 « que je ne pouvois leur opposer, il me fut reproché par ces pères
 « de l'Église, que je n'eusse sué pour l'accomplissement
 « parce qu'il est probable de croire que les choses sont
 « ainsi, nous arrivâmes en plusieurs autres choses; je parus
 « devant une congrégation de cardinaux pour me justifier, mais
 « pour me condamner; cependant je me mis à exposer mes
 « preuves. Quelque poëte que je me donnasse, je ne pus
 « jamais venir à bout de me faire comprendre, on coupait
 « tout les raisonnements par des élans de zèle, et l'on m'ap-
 « posait toujours le passage de l'Écriture sur le miracle de
 « Josué, comme la pièce victorieuse de mon procès. Je citai
 « à mon tour ces étranges paroles des livres saints où il est
 « dit: « Que les cieux sont solides et polis comme un miroir
 « de bronze, » pour prouver qu'il ne falloit pas interpréter
 « l'Écriture à la lettre, si l'on vouloit que les peuples qui
 « ne sont pas plongés dans un abrutissement barbare, con-
 « servassent quelque croyance dans les dogmes de la reli-
 « gion; on me répondit par des injures. »
 « A la suite de ce premier interrogatoire, Galilée fut renfermé
 « dans les cachots infects de sainte Église, où il resta plusieurs
 « mois; puis on le fit sortir quand on suppose que les juges
 « bannirent les mauvais traitements et les peines de son
 « digne son énergie morale, mais l'Église ne fut pas de
 « destination; et sainteté je le condamnai. Pour la solution de
 « la question, il fut obligé de jurer qu'il ne se serviroit plus
 « le supplice de la corde avec le plus grand courage et sans
 « pouvoir se reconnaître coupable; ainsi, le corps de Galilée fut



» donné à toute l'Italie en soutenant l'opinion du mouve-
» ment de la terre; et à toutes les preuves mathématiques
» que je pouvais lui opposer, il me répondait par ces paroles
» de l'Écriture : « La terre sera immobile pour toute éternité,
» parce qu'elle est immobile de toute éternité. » En discourant
» ainsi, nous arrivâmes au palais du saint-office; je parus
» devant une congrégation nommée non pour me juger, mais
» pour me condamner; cependant je me mis à exposer mes
» preuves. Quelque peine que je me donnasse, je ne pus
» jamais venir à bout de me faire comprendre; on coupait
» tous mes raisonnements par des élans de zèle, et l'on m'op-
» posait toujours le passage de l'Écriture sur le miracle de
» Josué, comme la pièce victorieuse de mon procès. Je citai
» à mon tour ces étranges paroles des livres saints où il est
» dit : « Que les cieux sont solides et polis comme un miroir
» de bronze, » pour prouver qu'il ne fallait pas interpréter
» l'Écriture à la lettre, si l'on voulait que les peuples qui
» ne sont pas plongés dans un abrutissement barbare con-
» servassent quelques croyances dans les dogmes de la reli-
» gion; on me répondit par des injures. »

A la suite de ce premier interrogatoire, Galilée fut enfermé dans les cachots infects du saint-office, où il resta plusieurs mois; puis on le fit sortir quand on supposa que les souffrances, les mauvais traitements et un jeûne forcé avaient diminué son énergie morale; mais comme il montra la même obstination, sa Sainteté le fit conduire dans la chambre de la question. L'infortuné vieillard subit à plusieurs reprises le supplice de la corde avec le plus grand courage et sans vouloir se reconnaître coupable; enfin, le corps brisé par les

terribles secousses de l'estrapade, vaincu par d'atroces douleurs, Galilée demanda grâce et déclara que son ouvrage était rempli d'abominables mensonges. Il fut ensuite ramené devant le tribunal pour y prononcer son abjuration; ce qu'il fit en ces termes : « Moi, Galilée, dans la soixante-dixième » année de mon âge, étant à genoux devant messeigneurs » éminentissimes, ayant devant les yeux les saints Évangiles » que je touche de mes propres mains, j'abjure, je déteste, » je maudis l'erreur et l'hérésie du mouvement de la terre! »

On dit qu'après avoir prononcé cette abjuration, ce vieillard, rempli du sublime sentiment de la vérité, se releva, et frappant du pied la terre, s'écria : « Et cependant elle tourne! » Lorsque son expiation fut achevée, on lacéra ses dialogues et on le condamna à la prison pour un temps indéfini. Telle fut la récompense que le pape Urbain VIII accorda aux admirables travaux d'un des plus grands génies de l'humanité.

Pendant que la papauté poursuivait en Italie les savants dont elle redoutait les lumières, en France la royauté, continuant à fouler aux pieds les droits sacrés de l'humanité, s'acharnait sur les hommes qui lui portaient ombrage, ou sur les citoyens dont les richesses excitaient sa convoitise, et les faisait brûler vifs comme adonnés aux sciences condamnables de l'astrologie judiciaire ou de l'alchimie. Des milliers d'innocents furent ainsi envoyés au bûcher sur des accusations de sorcellerie d'une absurdité révoltante; et un Richelieu, un cardinal, un premier ministre, un prêtre, qui devait nécessairement savoir à quoi s'en tenir sur de pareilles superstitions, eut l'infamie de se servir de ce moyen pour se défaire de ceux qui le gênaient, ou pour grossir ses trésors.

A son instigation, les jésuites se déchaînèrent contre les sorciers, comme ils avaient fait contre les protestants, c'est-à-dire contre ceux qui pouvaient inspirer des craintes à la royauté ou au papisme. Afin de soulever les passions du peuple contre leurs victimes, les disciples d'Ignace de Loyola répandaient d'affreuses calomnies sur leur compte; ils les accusaient de jeter des maléfices sur les hommes, sur les femmes et sur les animaux, pour les faire périr, ou pour leur causer des infirmités incurables; ils prétendaient qu'au moyen d'opérations magiques ils avaient la puissance d'évoquer les démons, de détruire les moissons, d'exciter les tempêtes, de faire sortir du sol des milliers d'insectes et de reptiles dangereux, de corrompre l'air et les eaux, et de faire naître des épizooties cruelles. Ils affirmaient que ces prétendus sorciers cherchaient constamment à recruter de nouveaux disciples à Satan, et que chaque nuit ils présentaient à leur maître ceux qu'ils avaient séduits, hommes ou femmes; ils disaient que le prince des ténèbres leur apparaissait sous différentes formes, exigeait d'eux des serments épouvantables pour s'assurer de leur fidélité, qu'il leur imprimait sur les organes sexuels certains caractères indélébiles; qu'ensuite il leur enseignait à préparer des breuvages composés de suc de plantes vénéneuses, de cervelles de chats sauvages, d'entrailles d'enfants au berceau, et dans lesquelles les sorciers, ses élèves, mêlaient quelquefois des parcelles d'hosties consacrées qu'ils avaient retirées de leur bouche un jour de communion; qu'il leur montrait en outre à faire des poudres de diverses couleurs pour provoquer des maladies ou pour les guérir; les unes noires, qui étaient mortelles; les autres rou-

gés, qui causaient des fièvres furieuses ; et enfin des poudres blanches pour guérir toutes sortes de maux.

Les doctes Pères de la société de Jésus prétendaient encore que les adeptes du malin esprit, sous la présidence de leur maître, tenaient des assemblées ou sabbats la nuit dans de vastes campagnes ou dans des forêts sombres et écartées ; qu'ils s'y rendaient à travers les airs, montés sur un bouc, sur un chien sans tête ou sur un manche de balai ; que les uns sortaient par la cheminée en mettant le pied gauche sur la crémaillère, frottée préalablement d'une drogue infernale dont ils oignaient tout leur corps ; que d'autres sortaient par la fenêtre ; que plusieurs même passaient par la serrure de leur porte ; que ces voyages s'exécutaient avec une promptitude incroyable et ne faisaient éprouver aux sorciers et aux sorcières qu'une extrême lassitude dans les membres.

Là, suivant les jésuites, se passaient de sacrilèges horreurs entre le prince des ténèbres et ses acolytes : le sabbat commençait par un festin magnifique ; des mets admirablement apprêtés étaient servis aux convives dans des plats d'or ou d'argent ; seulement les viandes étaient en putréfaction et ne rassasiaient pas ; Satan présidait ce banquet sous la forme d'un bouc, d'un chien ou d'un chat noir, ou sous celle d'un cheval à tête de loup ou d'un loup à tête de cheval. Après le repas, il pérorait dans un idiome qui n'appartenait à aucune langue humaine ; ensuite tous se levaient pour danser au son d'instruments bizarres ; un bâton servait de flûte, une tête de cheval décharnée remplaçait le violon ; et pour grosse caisse, un d'eux frappait avec une massue sur un vieux tronc de chêne ; et au bruit de cette horrible musique, rendue

plus affreuse encore par les cris rauques et les hurlements dont ils l'entremêlaient, les sorciers et les sorcières se dépouillaient de leurs vêtements, se tournaient à rebours en dansant, le dos appuyé les uns contre les autres, et hommes et femmes se confondaient, sans choix et sans distinction d'âge ni de sexe, dans d'abominables embrassements. Satan lui-même revêtait tour à tour les formes d'une belle jeune fille ou d'un jeune adolescent, et prenait possession de tous les hommes et de toutes les femmes en outrageant la nature. Lorsqu'ils étaient fatigués de luxure, ils acclamaient Satan et le remerciaient de la fête qu'il leur avait donnée.

Malheur à ceux ou à celles qui ne rendaient pas grâces au démon ! ils étaient sur-le-champ roués de coups. Enfin, avant de se séparer, tous venaient s'agenouiller devant l'esprit des ténèbres ; les hommes le baisaient sur l'anus, les femmes sur la verge, puis les uns et les autres déposaient à ses pieds certaines offrandes pour se racheter des maux qu'il pouvait leur faire, ou des servitudes qu'ils lui devaient. Quelques-uns lui donnaient des poules noires, d'autres de petits chiens noirs, ou seulement du poil arraché de leurs parties honteuses ; s'ils y manquaient, ils en étaient punis par des malheurs domestiques, par des maladies ou par la mort de leurs enfants ; car une fois qu'ils s'étaient livrés à Satan, celui-ci les gouvernait avec une rigueur qu'on aurait peine à croire ; il les maltraitait, les frappait, les affligeait de maladies pour les moindres désobéissances, pour avoir manqué à un sabbat, pour y être venus trop tard, pour avoir rendu la santé à quelqu'un sans sa permission, ou pour avoir refusé d'empoisonner leurs voisins lorsqu'il l'avait commandé.

Telles étaient les superstitions que propageaient les jésuites au commencement du dix-septième siècle ! il en résulta que le peuple, toujours amateur du merveilleux, crut aux sorciers, et bientôt on n'entendit plus parler que de magie, de sortilèges, de maléfices ; partout on attribua les événements les plus ordinaires à des causes surnaturelles ; et lorsque les prêtres ou les gouvernants voulurent se défaire de quelque ennemi, ils n'eurent qu'à le signaler comme un de ceux qui étaient en relations avec le prince des enfers.

Ces croyances devinrent même si générales, qu'elles gagnèrent les classes les plus élevées de la société ; ainsi, la jeune princesse Catherine de Lorraine se trouvant atteinte d'une maladie de langueur dont les gens de l'art ignoraient la cause, les prêtres prétendirent qu'un sort avait été jeté sur elle, et accusèrent de ce méfait un gentilhomme appelé Tremblecourt. Sur cette simple accusation le malheureux fut arrêté, conduit au château de Châté et appliqué à la question ; comme il ne voulut point avouer son prétendu crime de magie, il fut torturé et tenaillé jusqu'à ce que mort s'ensuivit. On doit dire cependant qu'il était coupable d'avoir mal parlé de quelques ecclésiastiques puissants du diocèse, et qu'il était en outre soupçonné de pencher pour la réforme. Le sorcier mort, on s'occupa d'exorciser la princesse, et l'évêque désigna pour cette besogne un capucin convers nommé Félix de Cantalice. Celui-ci vint immédiatement au château du duc de Lorraine, se fit conduire dans la chambre à coucher de la belle Catherine, et commanda qu'on le laissât seul toute la nuit, pour qu'il pût faire ses exorcismes sans être gêné par des distractions extérieures. Or, le rusé

carme avait deviné que la maladie de la jeune princesse était imaginaire, et qu'elle avait seulement besoin d'un mari ; il exorcisa tant et si bien, que dès la première nuit Catherine en éprouva un grand soulagement ; les nuits suivantes, il continua les exorcismes avec la même ferveur, et peu à peu la malade reprit des forces, et ses joues redevinrent vermeilles ; mais par malheur le duc de Lorraine ayant voulu s'assurer des moyens qu'employait le capucin pour produire cette guérison miraculeuse, entra une nuit dans la chambre de sa fille, et ne fut pas peu surpris de les trouver endormis dans les bras l'un de l'autre ; il ne put retenir sa colère, se précipita sur les coupables et étrangla le séducteur. Le lendemain, le bruit courut que le carme avait succombé dans une lutte avec le malin esprit, et pour donner plus de créance à cette fable, le duc Charles de Lorraine envoya des ambassadeurs à Urbain VIII pour solliciter la canonisation du bienheureux Félix de Cantalice, ce que le pape accorda moyennant le paiement d'une somme de soixante mille livres, montant de la taxe que devaient acquitter les nouveaux saints pour être enrégistrés sur les matricules de la cour romaine.

L'exemple gagna de proche en proche, et chaque province eut, comme la Lorraine, ses sorciers et ses exorcistes ; la petite ville de Loudun, dans le Poitou, devint entre autres le théâtre d'une lutte terrible entre une légion de démons évoqués par le curé Urbain Grandier et les Pères d'un couvent de carmes soutenus par quelques vénérables jésuites. Voici le fait : La ville de Loudun renfermait un couvent d'ursulines composé de jeunes filles nobles et sans fortune ; c'était